



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour la publication du rapport du préfet de région sur le CDG Express

Question écrite n° 19122

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la publication du rapport portant sur les calendriers de réalisation des travaux de l'axe nord des transports publics d'Ile-de-France, remis au Premier ministre. La réalisation des travaux du CDG Express engendre énormément de nuisances pour les riverains des travaux. On sait que la problématique des transports sur le territoire est d'autant plus complexe que dans les 5 ans à venir, ce sont une quinzaine de chantiers différents qui doivent avoir lieu simultanément. Rénovation de la caténaire, des voies, ajustement des quais pour l'arrivée de nouveaux trains, connexion avec de futures gares. Depuis des mois, les élus et les associations de riverains alertent sur les calendriers et particulièrement sur celui du CDG Express. Ce train n'est évidemment pas un transport du quotidien, il n'allègera pas les difficultés quotidiennes des habitants puisqu'il ne s'arrêtera pas dans le département. S'il faut choisir une priorité, les pouvoirs publics doivent très clairement se tourner vers les transports du quotidien et donc vers la rénovation du RER B. Le préfet de la région Ile-de-France, dont la mission devrait être de rendre un peu plus vivables les nuisances de tous ces travaux pour les habitants, a clôturé son rapport et l'a remis au Premier ministre Edouard Philippe. Deux scénarii sont envisagés. Le premier consiste à faire subir aux habitants l'intensité de travaux d'ici 2024 pour une mise en service du CDG Express dans la perspective des JO 2024. Les répercussions sur la circulation des autres transports en communs sont graves, jusqu'à l'interruption totale du RER pendant des semaines. À titre indicatif, il faudrait faire circuler jusqu'à 300 000 personnes tous les jours dans des bus de substitution, à raison d'un bus toutes les deux minutes en heure de pointe. Un fonctionnement intenable, même pour la SNCF et Ile-de-France Mobilités, sur des périodes de plusieurs semaines. L'autre scénario envisagé serait le report d'une année ou deux de la livraison du CDG Express. La députée note d'ailleurs que le Gouvernement était beaucoup plus prompt à retarder jusqu'à 2030 la livraison des lignes de métro, notamment les lignes 16 et 17, pour des raisons budgétaires. Le rapport du préfet de la région Ile-de-France doit être rendu public et remis dans les mains des citoyens. Les habitants ont le droit de connaître les risques qui pèsent sur leur quotidien pour les cinq prochaines années. Les élus locaux ont besoin de pouvoir informer les habitants et, le cas échéant, de connaître la réalité des prévisions de ces nuisances. Elle lui demande de solliciter la publication du rapport du préfet de la région Ile-de-France. Elle tient à redire la nécessité de prioriser clairement et urgemment les transports du quotidien, au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

Le projet CDG Express est indispensable pour améliorer le lien entre le centre de Paris et son principal aéroport. En effet cette liaison, directe, rapide et fréquente, est vitale pour l'économie et l'attractivité de notre pays, et de sa capitale, première destination touristique d'Europe. Les accès par les autoroutes A1 et A3 et le RER B sont saturés et ne pourront suffire à la croissance du trafic de l'aéroport. Ainsi, si les préoccupations concernant le transport du quotidien sont légitimes, elles ne remettent pas en cause l'opportunité du projet. Par ailleurs, l'amélioration des transports du quotidien en Île-de-France est et a toujours été une priorité pour le Gouvernement. Le Contrat de plan État Région en Île-de-France prévoit ainsi un volet transport urbain, ce qui

est unique en France. Ce volet représente 7,6 Mds€ d'investissements prévus sur la période 2015-2020, dont 1,4 Md€ pour l'État et 1,6 Md€ pour la Société du Grand Paris. Il s'agit principalement des schémas directeurs des RER et des Transiliens, du prolongement d'Éole, du prolongement de la ligne 11, de nouveaux tramways, de nouveaux tram-trains, de bus à haut niveau de service (BHNS). De même, le projet du Grand Paris Express viendra compléter le réseau radial existant (RER, Transilien, métro) grâce à des interconnexions, offrant ainsi aux franciliens un moyen de transport supplémentaire principalement en rocade. À terme, 200 kilomètres de lignes seront construits, c'est-à-dire autant que toutes les lignes du réseau actuel du métro parisien, et représenteront 35 Mds€ d'investissement. Concernant le projet CDG Express, il est utile de rappeler que le projet prévoit plus de 500 M€ d'investissements sur les voies existantes dont 190 M€ au bénéfice du RER B. Au total, ce sont 30 % du montant des 1,8 Md€ du coût des travaux qui auront des effets positifs sur le réseau existant. Le Gouvernement a, en effet, confirmé la nécessité du projet du CDG Express. Le contrat de concession de travaux a ainsi été signé le 11 février 2019 avec SNCF Réseau, Paris Aéroport, et la Caisse des dépôts et consignations. Une ligne rouge avait toutefois été fixée : que l'impact des travaux du CDG Express, cumulés aux nombreux autres chantiers dans la zone, ne soit pas trop pénalisant pour les voyageurs du quotidien. Pour en décider, le Premier ministre a chargé le préfet de région d'une mission de coordination de l'ensemble des travaux prévus sur l'axe ferroviaire Nord jusqu'aux JO de 2024, en lien avec les différents maîtres d'ouvrage. Le rapport conclut à l'extrême difficulté à conduire l'ensemble des travaux dans leur programmation actuelle et proposait effectivement deux scénarios : - soit le respect de l'échéance des JO de 2024 pour le CDG Express, mais sans réaliser l'ensemble des opérations associées ; - soit la réduction de l'impact pour les voyageurs du quotidien et du risque pour SNCF Réseau, en repoussant la mise en service du CDG Express à fin 2025. Ce rapport est le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire : Régions Ile-de-France et Hauts de France, Ile-de-France Mobilités, Ville de Paris, conseils départementaux de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, EPT Plaine Commune, entreprises ferroviaires, etc. Le rapport a été transmis aux différents partenaires et il a été mis à la connaissance du public après sa finalisation. Il est toujours disponible en accès libre sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France. Au terme de ce travail, le Gouvernement a décidé de retenir le second scénario, à savoir un report de la mise en service du CDG Express à fin 2025 afin de limiter l'impact des travaux. La priorité aux transports du quotidien du Gouvernement est ainsi affirmée très concrètement, comme la réalisation indispensable de la liaison CDG Express.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19122

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2019](#), page 3794

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9219